



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**RÉCUPÉRATION DES DÉPENSES DE GAZ DE L'ANNÉE 2011  
DANS LES LOGEMENTS DE FONCTION  
DES ÉCOLES PRIMAIRES**

*Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Les logements privatifs situés dans les locaux des écoles primaires bénéficient de l'alimentation en gaz de ville collectif pour le chauffage, la cuisine et le chauffe-eau.

Dans un souci d'équité, nous demandons aux occupants de participer aux frais autres que le chauffage.

Aussi, nous vous proposons, au titre de l'exercice 2011, d'actualiser le montant du forfait annuel correspondant au taux d'augmentation des tarifs de gaz constaté sur l'année écoulée.

Quand aux frais d'entretien, nous vous proposons de les porter aux montants suivants :

• Forfait 2011.....	1 221,00 €	(1068,20 € en 2010)
• Frais d'entretien 2011.....	94,80 €	(92,50 € en 2010)
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 315,80 €</b>	<b>(1160,70 € en 2010)</b>

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER**

**M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :**

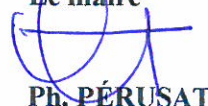
**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011

**Le maire**

  
**PH. PÉRUSAT**